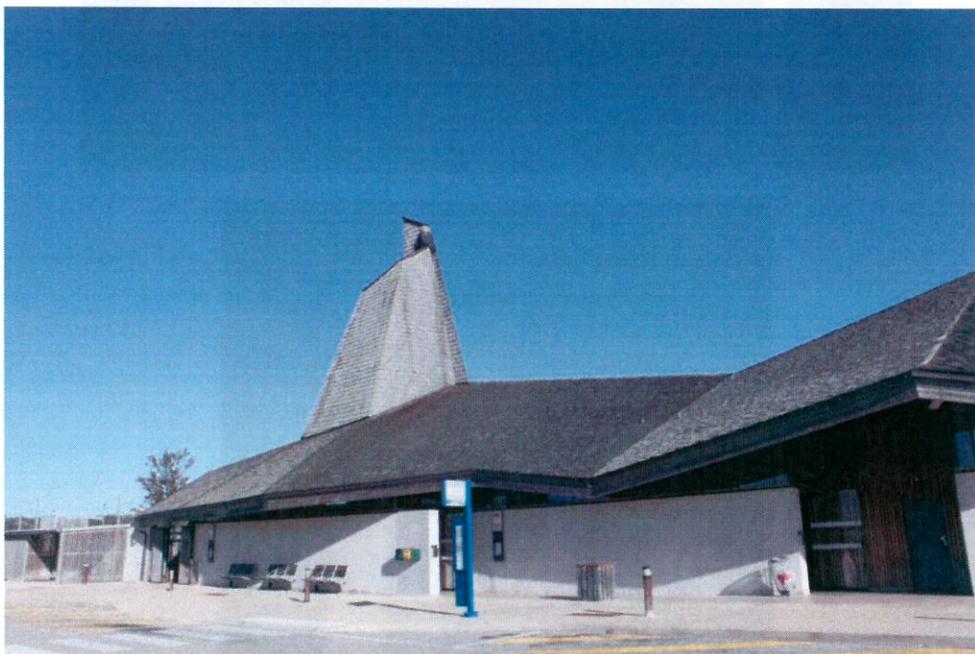


SNCF ABE Lorraine Sud

13 Bis Rue Raymond Poincaré

54000 NANCY

DEMANDE DE DEROGATION ESPECE PROTEGEE



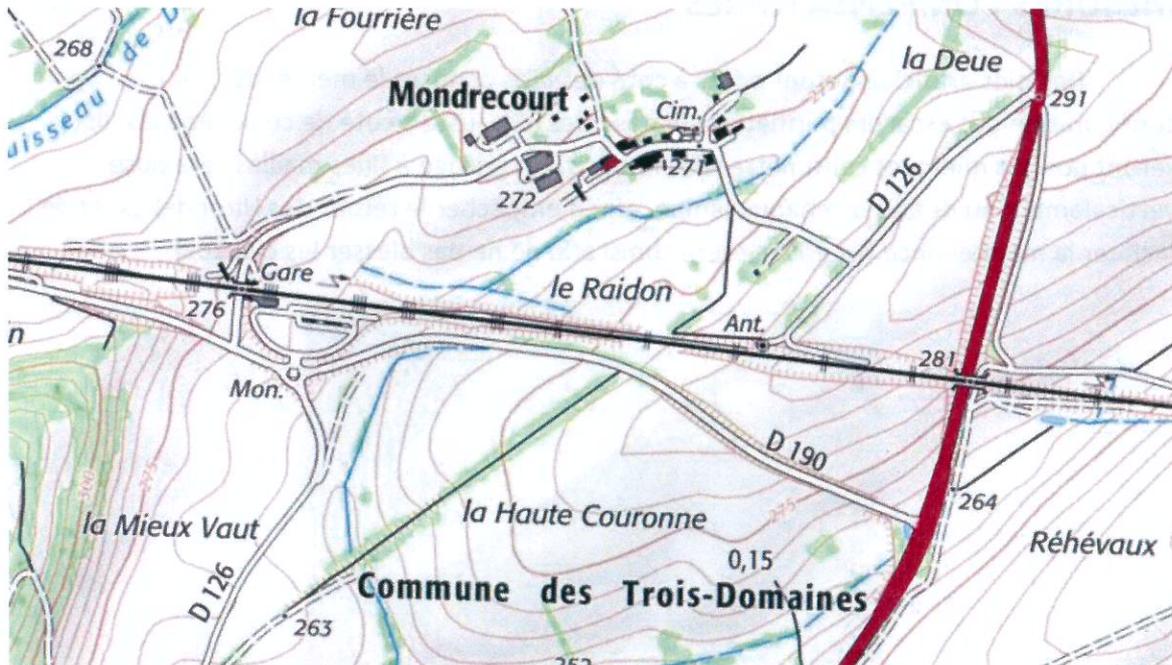
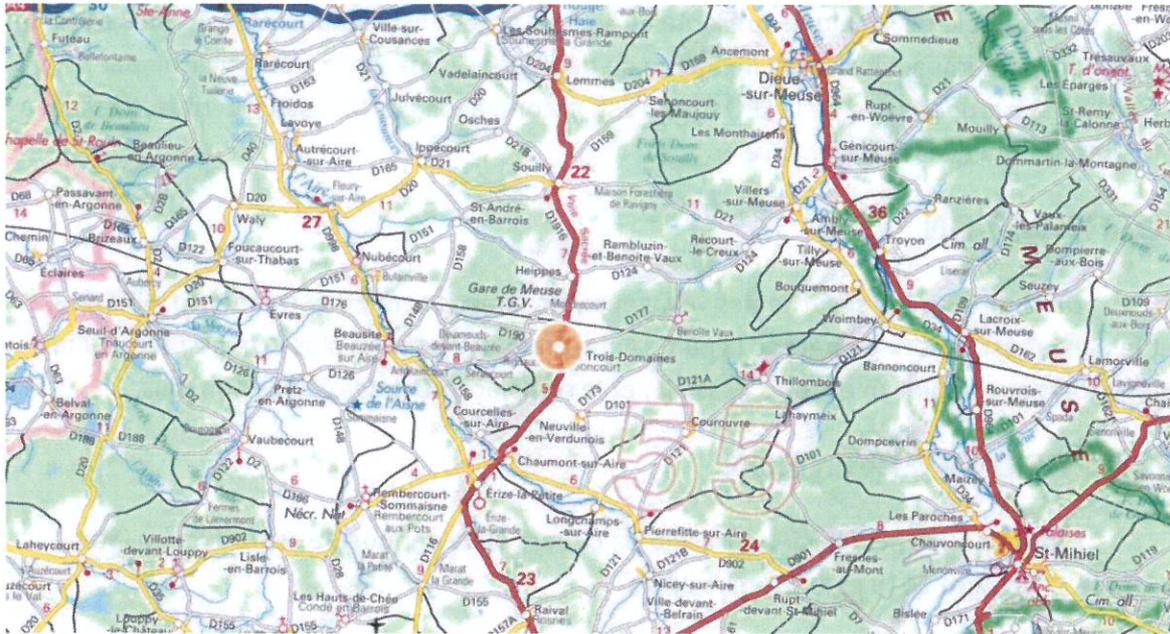
Gare TGV Meuse - Les Trois-Domaines (55220)

Contexte :

La présence d'une colonie d'Hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*) au sein de la gare TGV Lorraine Meuse, présente pour certains nids un problème de sécurité pour les voyageurs. Les nids sont posés sur les luminaires éclairant les escaliers qui accèdent au souterrain qui dessert les quais de voyageurs. Aucune maintenance n'est possible, comme le remplacement des tubes fluo, et les fientes corrodent les fils d'alimentation.



LOCALISATION



Département de la Meuse, commune des Trois Domaines 55220

IMPACT réduction

L'ensemble de la colonie présente au sein de la gare est composée de 12 nids dont 6 seulement sont impactés dans la demande de dérogation. Une visite a été réalisée par Monsieur Gérard Jouaville de la LPO Grand Est, accompagné par Monsieur Cyril Jacquel de la SNCF en charge de la maintenance

JUSTIFICATION

Dans un souci de sécurité des voyageurs, les lampes sont en permanence allumées, et le danger est encore plus grand la nuit. La maintenance ne peut plus être assurée, du fait que l'accès aux hublots n'est plus possible, et le remplacement des câbles non plus.

PERIODE D'INTERVENTION

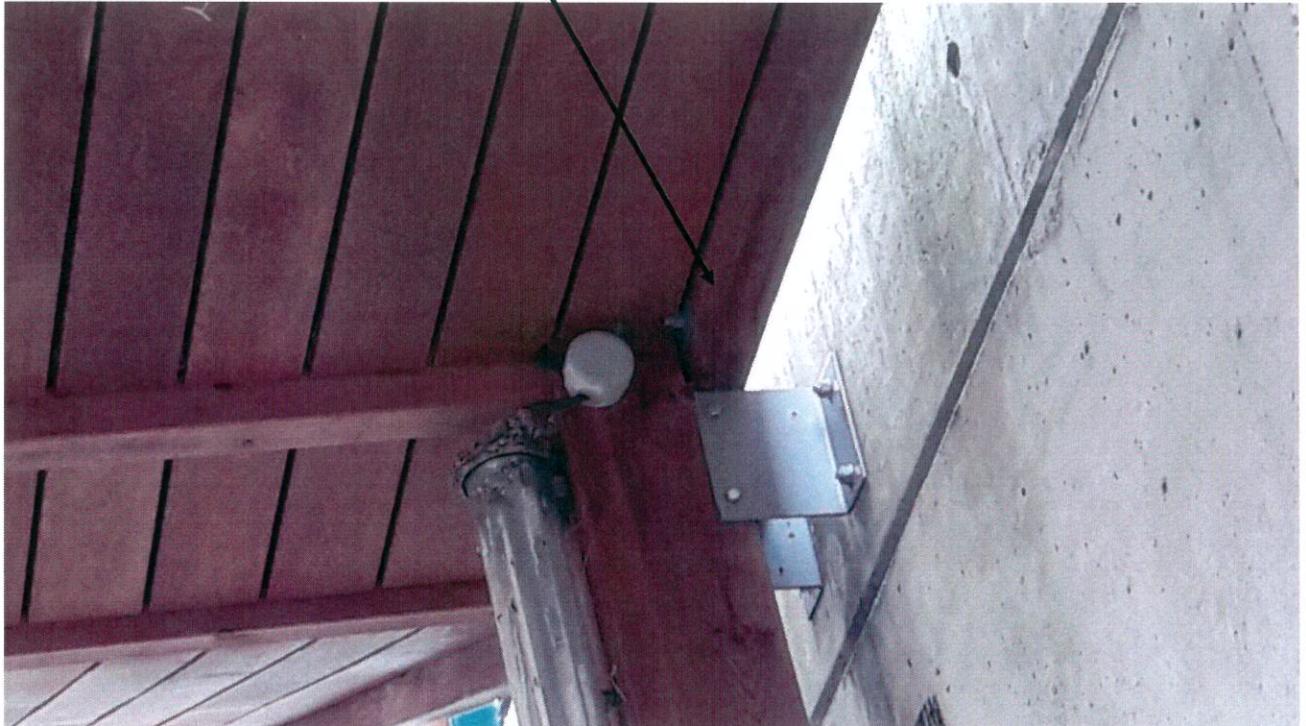
L'intervention sur les nids aura lieu en dehors de la période de reproduction. Soit entre le 1^o octobre 2019 et le 15 mars 2020.

MESURES COMPENSATOIRES

Des nids artificiels seront posés à côté des nids déposés le même jour, la configuration des escaliers permettant la pose des nids juste à côté de ceux déposés. Ils seront posés à quelques centimètres des hublots. Un grillage à fines mailles sera posé verticalement au dessus de chaque lampe, afin d'empêcher le retour des Hirondelles, et de faciliter la maintenance. (Le grillage sera choisi afin de ne pas blesser les oiseaux)



Emplacement de la mesure compensatoire



CONTROLE

Une première visite sera effectuée par Monsieur Gérard Jouaville de la LPO Grand Est, ou toute autre personne habilitée par le conseil d'administration. Cette visite pourra se faire lors de la pose des mesures compensatoires. Une seconde visite sera réalisée au cours de la saison de reproduction 2020, afin de vérifier l'occupation des nids et d'apporter si nécessaire des mesures correctives. Des comptes-rendus de visite seront envoyés à la DREAL Grand Est.

Pièce jointe : cerfa N° 13614*01 dûment complété.

